

ASSURANCE COLLECTIVE

Deuxième opinion médicale



Votre partenaire de confiance.

www.inalco.com



Le premier choix pour un deuxième avis

Peu d'événements de la vie nous touchent plus directement et plus profondément qu'une affection ou une maladie grave. Le stress et l'angoisse causés par de tels événements peuvent être énormes. Obtenir l'information médicale nécessaire pour faire les choix appropriés pour sa santé est souvent difficile. À l'Industrielle Alliance, nous comprenons ce que vivent vos participants et les membres de leur famille lorsqu'ils font face à une telle situation.

Grâce à **Deuxième opinion médicale**, vos participants peuvent bénéficier du premier service de consultation leur permettant d'obtenir un deuxième avis médical au Canada. Lorsqu'il y a diagnostic d'une affection ou d'une maladie grave, ce service permet aux participants d'avoir rapidement un deuxième avis donné par d'éminents spécialistes du Centre universitaire de santé McGill (CUSM).



Qu'est-ce que Deuxième opinion médicale?

L'équipe de **Deuxième opinion médicale** regroupe certains des meilleurs médecins au monde et comprend des spécialistes dans pratiquement tous les domaines de la médecine. Tous les spécialistes de **Deuxième opinion médicale** sont affiliés au CUSM, une institution de santé universitaire intégrée, affiliée à la Faculté de médecine de l'Université McGill et reconnue à l'échelle internationale pour l'excellence de ses programmes d'essais cliniques, ses recherches et son enseignement. À titre de chefs de file dans leur domaine médical respectif, les spécialistes ont accès à des ressources et à de l'expertise clinique partout dans le monde, ce qui facilite, le cas échéant, la consultation d'autres experts mondialement reconnus.

Le CUSM est l'un des deux membres canadiens invités à se joindre à l'Association of American Universities, qui regroupe 62 des meilleures institutions aux États-Unis et au Canada, telles que le Massachusetts Institute of Technology et les universités Johns Hopkins, Harvard, Stanford et Duke. Le CUSM est également membre de l'Association des facultés de médecine du Canada (AFMC) et de l'Association canadienne des institutions de santé universitaires (ACISU).



Comment fonctionne Deuxième opinion médicale?

Deuxième opinion médicale a conçu un processus rapide et fiable en SEPT ÉTAPES, qui garantit que les participants et leurs médecins reçoivent les avis d'experts aussi vite que possible.

- 1** Le participant appelle **Deuxième opinion médicale** au 1 855 422-4622;
- 2** **Deuxième opinion médicale** ouvre un dossier et rassemble les documents médicaux;
- 3** **Deuxième opinion médicale** transmet le dossier médical au spécialiste;
- 4** Le spécialiste révise le cas;
- 5** Le spécialiste communique son avis;
- 6** Le spécialiste prépare son rapport final et le fait parvenir au participant et au médecin traitant;
- 7** Le médecin traitant et le spécialiste de **Deuxième opinion médicale** peuvent se consulter au besoin.



Options de traitement

Chez **Deuxième opinion médicale**, le bien-être des participants passe avant tout. Lorsque le diagnostic est confirmé, les participants se voient offrir les meilleurs choix de traitement et disposent du meilleur accès aux connaissances de pointe du système de santé canadien. Très souvent, les traitements appropriés sont disponibles près de chez eux. Cependant, il arrive que les spécialistes de **Deuxième opinion médicale** recommandent un traitement ailleurs au Canada ou même à l'étranger.

Si le traitement recommandé n'est offert qu'à l'étranger, l'équipe de **Deuxième opinion médicale** prendra toutes les dispositions nécessaires et coordonnera le transport du participant, son admission dans l'établissement médical et son rapatriement au Canada.*

* Les participants au régime et leurs personnes à charge admissibles sont responsables de tous les frais de transport, d'hospitalisation et de traitement à l'extérieur de leur province de résidence, sauf si ces frais sont couverts par le régime d'assurance collective ou le régime provincial d'assurance maladie. Le participant ou la personne à charge doit communiquer avec l'Industrielle Alliance et les responsables de son régime provincial d'assurance maladie afin de déterminer les frais couverts, le cas échéant.

Confidentialité

La politique de confidentialité de **Deuxième opinion médicale** est conforme aux exigences de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE) ainsi qu'aux législations provinciales sur la protection de la vie privée.



» Deuxième opinion médicale

Affections et maladies graves couvertes*

Les affections et maladies graves qui peuvent être admissibles au service de **Deuxième opinion médicale** sont les suivantes :

- › Accident vasculaire cérébral et affections qui y sont liées
- › Brûlures sévères
- › Cancer (tous les types)
- › Coma
- › Complications du diabète
- › Conditions cardiovasculaires, y compris la crise cardiaque (infarctus du myocarde), la chirurgie coronarienne (pontage) ou la chirurgie de l'aorte
- › Emphysème
- › Insuffisance ou défaillance rénale
- › Maladies des motoneurones
- › Maladies pouvant mener à une amputation
- › Maladies pulmonaires ou osseuses graves
- › Maladies neurodégénératives (ex. : maladie d'Alzheimer, maladie de Parkinson, sclérose en plaques, etc.)
- › Paralysie
- › Perte de la parole
- › Perte de la vue
- › Remplacement de la hanche et du genou
- › SIDA
- › Surdit 
- › Thrombophl bite et embolie
- › Transplantation d'un organe vital
- › Trauma majeur
- › Tumeur b nigne au cerveau

* Cette liste n'est pas exhaustive. Les participants doivent communiquer avec **Deuxi me opinion m dicale** pour v rifier l'admissibilit  de toute maladie ou affection mettant la vie en danger.

NOTE – Si le sp cialiste ne peut pas confirmer un diagnostic bas  sur le dossier du participant, il peut recommander que des tests ou des consultations suppl mentaires soient pr vus pour affiner le diagnostic. Une fois les tests ou les consultations achev s, le sp cialiste peut r  valuer la demande du participant pour donner un deuxi me avis m dical.



Avantages pour les PARTICIPANTS

- › Réduit le temps d'attente pour obtenir un deuxième avis médical d'un spécialiste;
- › Aide à diminuer le stress en confirmant un diagnostic posé préalablement ou en offrant des options de traitement;
- › Réduit (ou évite) les déplacements pour accéder à un spécialiste en vue d'obtenir un deuxième avis médical;
- › Peut proposer des options de traitement préférables à une chirurgie inutile ou à un traitement effractif ou risqué.

Avantages pour les EMPLOYEURS

- › Réduit le temps perdu au travail par un participant qui doit coordonner ses propres soins médicaux;
- › Réduit les absences liées au stress;
- › Accélère l'obtention d'un deuxième avis médical, ce qui atténue le stress, procure une tranquillité d'esprit accrue et aide à améliorer la productivité;
- › Montre à vos participants que vous vous souciez de leur bien-être.



Pour obtenir plus de renseignements sur les avantages qu'offre **Deuxième opinion médicale** aux employeurs, veuillez communiquer avec votre conseiller en avantages sociaux ou avec votre conseiller aux ventes en assurance collective de l'Industrielle Alliance.

Pour plus d'information au sujet de **Deuxième opinion médicale**, veuillez consulter le site www.medicalsecondopinion.ca/fr/

» Fondée en 1892, l'Industrielle Alliance est un chef de file renommé dans les domaines de l'assurance et des services financiers au Canada. Reconnue pour sa solidité financière et pour son dynamisme, l'Industrielle Alliance est une société d'assurance d'envergure nationale présente dans toutes les régions du pays.

Bureaux de l'Assurance collective de l'Industrielle Alliance

Pour plus de renseignements sur l'Industrielle Alliance, ses produits et ses services, communiquez sans tarder avec votre conseiller aux ventes du bureau le plus près de chez vous.

Halifax

902 422-6479
1 800 255-2116

Québec

418 684-5205
1 800 463-7274

Montréal

514 499-3750
1 877 499-3750

Toronto

416 585-8055
1 888 731-9911

Calgary

403 532-1500
1 888 532-1505

Vancouver

604 689-0388
1 800 557-2515

L'éléphant,
symbole de nos 100 ans
de force et de solidité.

